

Compagnie Internationale de Leasing



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2^{ème} étage –
Appartement 7 & 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim
El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Rapport des Commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2014**

**1- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

I- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers



*Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de
l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062*



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 385.593.223 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.220.421, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 15 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH



F.A.C

Mohamed Néji HERGLI



**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

INDEX

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	2
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	3
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	4
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	5

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques		12 140 430	8 898 123
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	351 176 223	327 545 139
Portefeuille-titres commercial	6	1 363 895	2 255 419
Portefeuille d'investissement	7	13 358 888	11 905 077
Valeurs Immobilisées	8	2 915 485	3 218 415
Autres actifs		4 638 302	5 397 906
		<u>385 593 223</u>	<u>359 220 079</u>
TOTAL DES ACTIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	9	3 006 220	3 068 741
Emprunts et ressources spéciales	10	307 560 412	290 477 492
Fournisseurs et comptes rattachés		11 260 117	6 195 548
Autres passifs		5 412 194	5 163 286
		<u>327 238 943</u>	<u>304 905 067</u>
TOTAL DES PASSIFS			
INTERETS MINORITAIRES	11	<u>13 542</u>	<u>16 394</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		27 961 960	23 040 485
Actions propres		(2 841 643)	(2 366 762)
Résultat consolidés		8 220 421	8 624 895
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>58 340 738</u>	<u>54 298 618</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			
		<u>385 593 223</u>	<u>359 220 079</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2014
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	55 463 554	51 016 777
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	10 454 908	13 385 360
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	45 008 646	37 631 417
ENGAGEMENTS RECUS	497 145 227	454 770 448
Cautions Reçues	161 535 866	153 756 278
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	55 317 636	47 314 793
Valeurs des biens, objet de leasing	280 291 725	253 699 377
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000 *	11 000 000

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	35 878 104	33 388 179
Intérêts et charges assimilées	14	(18 544 962)	(16 436 197)
Produits des placements		647 568	720 373
Autres produits d'exploitation		642 951	655 699
Produit net		<u>18 623 661</u>	<u>18 328 054</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		4 143 033	3 922 666
Dotations aux amortissements		466 463	483 406
Autres charges d'exploitation		2 035 118	1 794 428
Total des charges d'exploitation		<u>6 644 614</u>	<u>6 200 501</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		<u>11 979 047</u>	<u>12 127 553</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	1 492 762	1 713 277
Dotations aux autres provisions		250 301	(1 286)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>10 235 984</u>	<u>10 415 562</u>
Autres gains ordinaires		66 970	476 115
Autres pertes ordinaires		(4 490)	(102 650)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES			
		<u>10 298 464</u>	<u>10 789 027</u>
Impôts exigibles		(2 078 398)	(2 163 277)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 220 066</u>	<u>8 625 750</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	355	(855)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
		<u>8 220 421</u>	<u>8 624 895</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	243 941 115	229 555 773
Investissements dans les contrats de Leasing	(221 833 167)	(204 786 612)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 079 441)	(5 837 219)
Intérêts payés	(19 017 756)	(15 880 460)
Impôts et taxes payés	(7 718 156)	(9 504 383)
Placements monétaires	-	1 000 000 *
Autres flux liés à l'exploitation	1 165 369	2 194 037
	<u>(9 542 036)</u>	<u>(3 258 864)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(152 273)	(328 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 098	83 268
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 163 590)	(3 021 780)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	3 911 811	1 556 373
	<u>(390 953)</u>	<u>(1 710 722)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(474 881)	(1 386 835)
Dividendes et autres distributions	(3 692 120)	(3 758 268)
Encaissements provenant des emprunts	242 234 124	167 182 500
Remboursements d'emprunts	(224 891 827)	(157 355 988)
	<u>13 175 296</u>	<u>4 681 409</u>
Variation de trésorerie	<u>3 242 307</u>	<u>(288 177)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	8 898 123	9 186 300
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 140 430	8 898 123

(*) Présentés en 2013 sous une rubrique distincte

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Présentation du groupe****1.1. Structure juridique des sociétés du groupe**

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
 - La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
 - Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
 - La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
 - L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 10.000.000, divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 98,76%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

1.3. Evolution du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2014 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2013, concerne l'acquisition par la « CIL » de 580 actions de la société « CGI », ce qui a eu pour effet de porter sa participation au capital de cette dernière de 98,53% à 98,76%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.

- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999, n° 2001-12 du 4 mai 2001 et n°2012-09 du 29 juin 2012.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Il est procédé à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée par les fournisseurs est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4-7 Faits saillants

4-7-1 Changement de méthode d'estimation

Jusqu'au 31 décembre 2013, et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

A partir de 2014, la valeur des biens objet de contrats classés en actifs compromis est déterminée selon les mêmes règles retenues pour l'évaluation des autres biens en location (cf note 4.2)

Ce changement a eu pour effet de réduire le besoin en provisions au titre de l'exercice 2014, d'un montant de 339.926 DT.

4-7-2 Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2013.

Un premier avis de redressement a été notifié à la société le 26 Décembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 265.457 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 111.683 DT dont 4.571 DT de pénalités.

A ce titre, une provision d'égal montant a été constituée.

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Créances sur contrats mis en force	372 744 015	348 663 095
Encours financiers	350 192 457	325 654 720
Impayés	24 048 474	24 372 052
Intérêts échus différés	(1 496 916)	(1 363 677)
Créances sur contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
Total brut des créances leasing	373 517 369	349 121 094
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 882 010)	(5 908 350)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 874 473)	(11 262 534)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 384 661)	(2 205 071)
Total net des créances leasing	351 176 224	327 545 139

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013	326 112 719
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	200 082 345
- Relocations	3 955 034
- Transferts	9 961 333
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(167 713 302)
- Cessions à la valeur résiduelle	(15 084)
- Cessions anticipées	(9 962 445)
- Radiation des créances	(113 801)
- Relocations	(3 033 349)
- Transferts	(8 307 640)
Solde au 31 décembre 2014	350 965 810

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	162 597 861	150 935 998
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	232 349 046	210 971 531
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 386 787	5 415 012
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>397 333 694</u>	<u>367 322 541</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 257 346	24 177 315
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 798 799	21 889 691
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	261 491	1 247 787
Total des produits financiers non acquis	<u>55 317 636</u>	<u>47 314 793</u>
- Valeurs résiduelles	2 555 018	494 238
- Contrats suspendus contentieux	5 621 381	5 152 734
- Contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
<u>Encours des contrats</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Bâtiment et travaux publics	47 972 657	42 162 788
Industrie	55 353 023	48 709 330
Tourisme	51 361 383	49 269 849
Commerces et services	142 920 496	136 292 068
Agriculture	53 358 251	49 678 684
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Equipements	50 667 734	44 090 633
Matériel roulant	250 043 778	238 697 142
Matériel spécifique	71 591	45 270
<u>Sous Total</u>	<u>300 783 103</u>	<u>282 833 045</u>
Immobilier	50 182 707	43 279 674
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<u>Clients ordinaires (1)</u>	14 859 647	15 462 962
Inférieur à 1 mois	5 678 013	6 101 325
Entre 1 et 3 mois	4 612 620	5 076 409
Entre 3 et 6 mois	1 174 147	920 613
Entre 6 mois et 1 année	950 635	1 067 491
Supérieur à 1 année	2 444 232	2 297 124
<u>Clients litigieux (2)</u>	9 188 827	8 909 090
<u>Total (1)+(2)</u>	24 048 474	24 372 052

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	284 831 843	50 615 122	4 144 339	2 235 111	8 366 072	350 192 487
Impayés	1 829 565	6 945 212	1 263 184	1 446 792	12 563 722	24 048 475
Contrats en instance de mise en force	773 353	-	-	-	-	773 353
CREANCES LEASING	287 434 761	57 560 334	5 407 523	3 681 903	20 929 793	375 014 315
Avances reçues (*)	(2 346 403)	(61 557)	-	-	(418 185)	(2 826 146)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	(150 000)	-	-	-	(175 000)
ENCOURS GLOBAL	285 063 358	57 348 777	5 407 523	3 681 903	20 511 608	372 013 169
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 047 787	407 121	-	-	-	10 454 908
TOTAL ENGAGEMENTS	295 111 144	57 755 898	5 407 523	3 681 903	20 511 608	382 468 077
Produits réservés	-	-	(232 830)	(288 173)	(1 863 657)	(2 384 661)
Provisions sur encours financiers	-	-	(194 321)	(382 704)	(5 304 985)	(5 882 011)
Provisions sur impayés	-	-	(536 651)	(940 952)	(10 396 870)	(11 874 473)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(963 802)	(1 611 830)	(17 565 513)	(20 141 145)
ENGAGEMENTS NETS	295 111 144	57 755 898	4 443 721	2 070 074	2 946 095	362 326 932
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,41%	0,96%	5,36%	
			7,74%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2013			7,48%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,82%	43,78%	85,64%	
			68,04%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2013			71,80%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Certificats de dépôt	500 000	500 000
Actions SICAV	388 358	1 490 365
Titres cotés	551 655	323 689
<u>Montant brut</u>	<u>1 440 013</u>	<u>2 314 054</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(76 118)	(58 635)
<u>Montant net</u>	<u>1 363 895</u>	<u>2 255 419</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Titres immobilisés	13 485 006	11 930 116
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>13 487 006</u>	<u>11 932 116</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(128 118)	(27 039)
<u>Montant net</u>	<u>13 358 888</u>	<u>11 905 077</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	11 930 116	11 930 116	-
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société TUNISIE CLEARING	22 200	22 200	-
- Société Générale Industrielle de d'Ingénierie	450 000	450 000	-
- Société SOCHA	565 090	565 090	-
- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECHNI CAP BON	90 000	90 000	-
- Société SAS COM	45 000	45 000	-
- Société MSC	450 000	450 000	-
- Société VESTA	195 000	195 000	-
- Société TRUST IMMO	170 000	170 000	-
- Société SEI	250 000	250 000	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	150 000	150 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société CHIC SHOES	10 000	10 000	-
- Société MISA	10 000	10 000	-
- Société PROMOTEL	133 300	133 300	-
- Société Laser Industrie	62 500	62 500	-
- Société Terre et Pierre	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	900 000	900 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 560	166 560	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	<u>13 485 006</u>	<u>13 485 006</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
* BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	431 868	431 868
* STICODEVAM	126 568	104 368
* IFBT	100	100
* CONSEIL PLUS GESTION	40 000	40 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 880	333 440
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie (CIL SICAR)	450 000	-
* FORACHEM	-	38 840
* Société Immobilière de CARTHAGE	300 000	1 200 000
* Société SOCHA (CIL SICAR)	565 090	-
* Société touristique OCEANA	-	137 500
* Société TERRE ET PIERRE	-	25 000
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	20 000	40 000
* Société DAR EL JELD	750 000	1 500 000
* Société SPI LE CAPITOLE	50 000	180 000
* Société PROMOTEL	400 000	600 000
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	266 700	400 000
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	10 000	20 000
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	10 000	20 000
* Société VOG TUNISIA	600 000	600 000
* Société MEHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000
* Société Laser Industrie	62 500	125 000
* Société TECNO INVEST	-	125 000
* Société MEDI CARS	1 800 000	1 800 000
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000
* Société SWEET HOME	64 000	64 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	1 965 000	1 965 000
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	300 000
* Société LA GRIFFE	500 000	500 000
* Société GRAFI PRINT	50 000	50 000
* Société SYPHAX AIRLINES (CIL SICAR)	200 000	200 000
* Société ARMA PLUS	450 000	-
* Société ECOMAT	480 000	-
* Société GREEN TECHNO	70 000	-
* Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	-
* Société VESTA	291 300	-
* Société INVEST IMMO	45 000	-
* Société TECNO CAP BON	90 000	-
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	-
* Société RED TEC	40 000	-
* Société POLYBAT	440 000	-
* Société SASCOM	45 000	-
* Société MCS	450 000	-
* Société TRUST IMMO	170 000	-
* Société SEI	250 000	-
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	250 000	-
<u>Total</u>	<u>13 485 006</u>	<u>11 930 116</u>

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	287 339	-	-	-	299 724	262 416	17 188	-	-	279 604	20 120
Ecart d'acquisition	5%	528 190	1 857	-	-	530 047	289 637	26 502	-	-	316 140	213 907
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	-	4 532 124	2 243 458	195 836	-	-	2 439 294	2 092 831
Matériel de transport	20,0%	896 702	54 649	35 000	-	916 351	542 397	122 414	35 000	-	629 811	286 541
Equipements de bureau	10,0%	412 301	20 949	807	5 631	426 812	303 800	22 881	581	5 251	320 849	105 963
Matériel informatique	33,33%	343 175	48 428	11 561	24 700	355 343	299 279	40 179	11 561	24 562	303 335	52 007
Installations générales	10,0%	425 606	11 352	-	7 117	429 841	261 526	30 630	-	6 430	285 725	144 116
TOTAUX		7 420 927	154 130	47 368	37 447	7 490 242	4 202 512	455 630	47 142	36 243	4 574 757	2 915 485

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	187 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 826 145	2 876 416
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 006 220</u>	<u>3 068 741</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Banques locales	92 835 714	92 364 286
- Banques étrangères	44 026 520	23 242 276
- Emprunts obligataires	120 701 200	124 394 500
- Billets de trésorerie	12 979 924	6 200 000
- Certificats de leasing	31 000 000	38 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>301 543 358</u>	<u>284 201 061</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 421 397	1 443 449
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	571 686	147 828
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 878 089	4 331 740
- Intérêts courus sur certificats de leasing	479 509	536 910
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(159 361)	(96 489)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(144 420)	(53 275)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(29 847)	(33 732)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 017 053</u>	<u>6 276 431</u>
<u>Total</u>	<u>307 560 411</u>	<u>290 477 492</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	900 000	-	900 000	-	-	-
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	5 714 286	-	1 428 571	4 285 715	2 857 144	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	150 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	-	200 000	800 000	600 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AMEN BANK (2013/7)	3 000 000	En bloc le 02/02/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/9)	3 000 000	En bloc le 02/03/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	3 000 000	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 443 830	1 556 170
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 143 133	856 867
Sous-total			92 364 286	37 000 000	36 528 571	92 835 715	61 894 107	30 941 608

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
B.E.I 2012 EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	8 242 275	-	1 440 756	6 801 519	5 335 589	1 465 930
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	9 589 331	410 669
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
BERD EUR	10 000 000	Semestriellement (2016-2019)	-	22 225 000	-	22 225 000	22 225 000	-
<u>Sous-total</u>			<u>23 242 275</u>	<u>22 225 000</u>	<u>1 440 756</u>	<u>44 026 519</u>	<u>42 149 921</u>	<u>1 876 599</u>
<u>Total des crédits bancaires</u>								
			<u>115 606 561</u>	<u>59 225 000</u>	<u>37 969 327</u>	<u>136 862 234</u>	<u>104 044 028</u>	<u>32 818 206</u>
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	17 460 000	-	5 760 000	11 700 000	5 700 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	15 512 000	-	3 878 000	11 634 000	7 634 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	3 984 500	16 015 500	12 015 500	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	8 422 500	-	1 700 000	6 722 500	5 022 500	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	15 629 200	-	15 629 200	15 629 200	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>								
			<u>124 394 500</u>	<u>35 629 200</u>	<u>39 322 500</u>	<u>120 701 200</u>	<u>83 001 200</u>	<u>37 700 000</u>

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			6 200 000	78 379 924	71 600 000	12 979 924	-	12 979 924
<u>Sous-total</u>			6 200 000	78 379 924	71 600 000	12 979 924	-	12 979 924
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			23 000 000	19 000 000	24 000 000	18 000 000	-	18 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			15 000 000	50 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000
<u>Sous-total</u>			38 000 000	69 000 000	76 000 000	31 000 000	-	31 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			44 200 000	147 379 924	147 600 000	43 979 924	-	43 979 924
<u>TOTAL GENERAL</u>								
			284 201 061	242 234 124	224 891 827	301 543 358	187 045 228	114 498 130

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	15 460	18 360
- Dans les résultats reportés	(2 170)	(3 427)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) (367)	850
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 12	5
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>13 541</u>	<u>16 394</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(355)</u>	<u>855</u>

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserve extraordinaire		-	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		20 441 840	16 994 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 656 206	1 437 586
- Dividendes reçus des filiales		79 995	164 990
- Actions propres	(D)	(2 841 643)	(2 366 762)
- Résultats reportés		3 283 919	193 909
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>50 120 317</u>	<u>45 673 723</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		8 220 066	8 625 750
- Part revenant aux intérêts minoritaires		355	(855)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		<u>8 220 421</u>	<u>8 624 895</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>58 340 738</u>	<u>54 298 618</u>
Nombre d'actions (2)		4 824 114	4 909 610
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,704	1,757

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762
Achats de l'exercice	35 423	474 881
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2014, 3,76% du capital social.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	129 178	(979 927)	8 968 293	50 704 136
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000		3 792 158		(8 968 293)	-
Ajustements résultats des filiales							126 080			126 080
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(1 386 835)		(1 386 835)
Dividendes reçus des filiales intégrés						164 990	(164 990)			-
Effet de variation du pourcentage d'intérêts							6			6
Encaissement dividendes sur actions propres							61 477			61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)					(81 141)
Résultat consolidé de l'exercice 2013									8 624 895	8 624 895
Solde au 31 Décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	164 990	193 909	(2 366 762)	8 624 895	54 298 618
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	(164 990)	5 679 885		(8 624 895)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)			1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(474 881)		(474 881)
Dividendes reçus des filiales intégrés						79 995	(79 995)			-
Divers							(3)			(3)
Encaissement dividendes sur actions propres							127 963			127 963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)					(81 380)
Résultat consolidé de l'exercice 2014									8 220 421	8 220 421
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	79 995	3 283 919	(2 841 643)	8 220 421	58 340 738

NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Intérêts de leasing	32 873 388	30 627 671
- Intérêts de retard	2 121 958	2 137 434
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	262 671	282 235
- Autres	934 644	537 274
<u>Total</u>	<u>36 192 661</u>	<u>33 584 613</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	267 889	363 535
Intérêts de retard antérieurs	252 763	195 656
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(511 999)	(442 356)
Intérêts de retard	(323 211)	(313 269)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(314 558)</u>	<u>(196 434)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>35 878 103</u>	<u>33 388 179</u>
- Encours financiers		
. Au début de la période	320 959 985	317 003 675
. A la fin de la période	345 344 429	320 959 985
. Moyenne	(D) 333 152 207	318 981 830
- Intérêts de la période	(C) 32 873 388	30 627 671
- Taux moyen	(C) / (D) 9,87%	9,60%

NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 232 349	7 209 563
- Intérêts des crédits des banques locales	5 538 800	5 431 138
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 030 346	1 005 297 *
- Intérêts des autres opérations de financement	3 625 352	2 827 280 *
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	152 431	52 866
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A) <u>18 579 278</u>	<u>16 526 145</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(89 777)	(117 635)
- Autres charges financières	55 462	27 687
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(34 315)</u>	<u>(89 948)</u>
<u>Total général</u>	<u>18 544 963</u>	<u>16 436 197</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	274 374 549	267 586 157
. A la fin de l'exercice	301 543 358	274 374 549
. Moyenne	(B) 287 958 954	270 980 353
- Taux moyen (A) / (B)	6,45%	6,10%

(*) La commission de couverture du risque de change figurant, en 2013, au niveau des "Intérêts des autres opérations de financement" a été reclassée en 2014 parmi les "Intérêts des crédits des banques étrangères".

NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 476 053	5 256 416
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	553 182	-
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	(553 182)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 956 443)	(3 498 138)
- Créances radiées	1 075 337	1 135 700
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(934 010)	(1 022 695)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(18 137)	(94 649)
- Intérêts de retard antérieurs	(116 830)	(18 356)
- Encaissement sur créances radiées	(33 208)	(45 000)
<u>Total</u>	<u>1 492 762</u>	<u>1 713 277</u>

NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 7 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.